



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°109-2023
Tournoi de pétanque du Comité des fêtes – 7 octobre 2023

Monsieur le Maire de Dommartin,

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L213-3, L213-4 et L214-1 du Code de la Consommation,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de M. Régis DUCARRE, Président du Comité des Fêtes,

Considérant qu'il appartient à la municipalité de régler l'occupation du domaine public et étant donné les pouvoirs de police du Maire régissant la sécurité des manifestations organisées sur le territoire.

ARRETE

Article 1 : Le samedi 7 octobre 2023, le Comité des Fêtes, représenté par son Président, M. Régis DUCARRE, est autorisé à occuper les terrains de pétanque situés au Complexe de Maligny pour organiser un tournoi de pétanque de 9h30 à 21h00.

Article 2 : Une autorisation d'ouverture de débit temporaire de boissons de 2^{ème} groupe a été délivrée à M. DUCARRE pour l'organisation d'une buvette. Une petite restauration, type « snack », sera prévue.

Article 3 : Il sera possible de stationner sur les parkings communaux, en priorité ceux du cimetière et du square du 19 mars 1962.

Article 4 : A la fin de la manifestation, tout sera débarrassé et nettoyé de façon à rendre les lieux propres. Le pétitionnaire devra respecter les règles de tri des déchets. Les bacs prévus à cet effet devront être utilisés.

Article 5 : Le pétitionnaire a sous sa responsabilité la sécurité des personnes et des biens présents lors de la manifestation.

La Mairie ne pourra pas être tenue responsable des vols et/ou dégradations ayant eu lieu lors de cette soirée.

Article 6 : Les accès pompiers devront être laissés libres pour les services de secours.

Article 7 : Le présent arrêté ne sera valable que pendant la période impartie. Il sera périmé de plein droit s'il n'en n'a pas été fait usage avant l'expiration du délai.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Dardilly

Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny – Dommartin

Monsieur Régis DUCARRE, Président du Comité des Fêtes

Et publiée sur le site internet de la mairie.

Fait à Dommartin,

le mardi 26 septembre 2023

Le Maire, Alain THIVILLIER

Affiché le 27.09.23

